

Département
du Nord

VILLE DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Délibération du Conseil Municipal du 21 février 2024



Nomenclature : 7.5
2024/05

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de conseillers absents excusés et représentés : 9
Nombre de conseiller absent : 1

Etaient présent(e)s :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, DEVILDER Marin, SILVESTRI Antoine, THOREL Mireille, MINET Frédéric, LESY Denis, CARPENTIER Guy, VIAU Gaelle, LEPERS Isabelle, POUILLART Laurent, LUCHIER Catherine, FIQUET Alain, LEFEBVRE Ludovic.

Etaient absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s :

COURBEZ Nadia (pouvoir ENNIQUE Renaud), MINET Denise (pouvoir DUMORTIER Benjamin), BOGAERD Eric (pouvoir POUILLART Laurent), DESMARESCAUX Martine (pouvoir DUBOIS Marion), FREMAUX Céline (pouvoir DEVILDER Marin), CORNE Adeline (pouvoir LESY Denis), PRZEPIORKA Anne-Marie (pouvoir VIAU Gaelle), ROBIL Raphael (pouvoir SILVESTRI Antoine), LEQUIEN Valéry (pouvoir LEFEBVRE Ludovic).

Etait absent : JANVIER Dominique.

POINT N°06 : Mobilité – Renouvellement de la politique en faveur de l'utilisation des moyens de déplacements doux (Vélos à Assistance Electrique) :

Monsieur le Maire rappelle les délibérations 2019/030 du 24 avril 2019, 2020/043 du 02 juillet 2020, 2021/021 du 17 mars 2021, 2022/012 du 22 février 2022 et 2023/040 du 12 avril 2023 relatives à la mise en place d'une politique d'accompagnement des familles pour développer la pratique du vélo en ville via l'équipement des familles en vélo à assistance électrique.

Pour la quatrième année consécutive, la municipalité souhaite encourager la population à se déplacer autrement en l'accompagnant dans l'acquisition de vélos à assistance électrique ou d'électrification de vélos classiques.

Cette proposition s'inscrit en totale cohérence avec la politique de la Communauté de Communes initiatrice du projet. Cette année, l'accompagnement de la CCPC prend la forme d'une subvention de 200€ pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique et 100€ pour l'installation d'un kit d'électrification d'un vélo classique.

Considérant d'une part la volonté de la municipalité de favoriser et d'accompagner les mobilités douces et d'autre part, la reconduction de l'action par la Communauté de Communes qui permettrait aux Cysoniens de déposer un dossier unique sur le site de la CCPC pour bénéficier de subventions 2024 de la CCPC et de la Ville, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à

l'unanimité :

- Décide de prévoir le versement d'une participation de 200€ par vélo à assistance électrique ou par dispositif d'électrification d'un vélo standard validé par les services de la Communauté de Communes pour les foyers cysoniens,
- Dit que les montants présentés seront adaptés pour ne pas dépasser le montant total engagé par le foyer pour l'acquisition de l'équipement,
- Dit que l'aide cumulée ouverte aux Cysoniens respectera une enveloppe budgétaire de 10 000€ qui sera inscrite au budget primitif 2024.

Vote :

Pour : 26

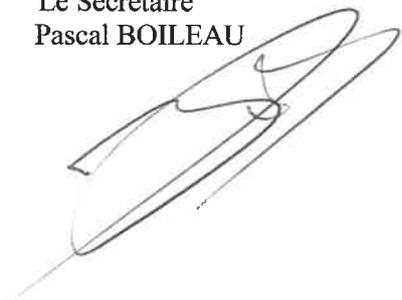
Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire
Benjamin DUMORTIER



Le Secrétaire
Pascal BOILEAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication